

## **SEANCE DU 22 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis REYNAUD, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents

Sauf : Mme Marie-Pierre PETIT

Mme Marie Pierre GALLICE (procuration de vote donnée à Alain QUENE)

M. Hervé BLANC GONNET (procuration de vote donnée à Henri PEGOUD)

Marie-Odile GAU

Serge REVEL

Thierry GIRARD (excusés)

Alain QUENE est nommé secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**

Sous la présidence d'Alain QUENE, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	490 040.21€
Recettes	626 381.67 €
Excédent de clôture	136 341.46€
<i>Résultat clôture</i>	<i>933 809.11 €</i>

#### *Investissement*

Dépenses	247 299.10 €
Recettes	124 936.16 €
déficit de clôture :	- 122 362.94€
Résultat clôture	14 425.18 €

Hors de la présence de M. REYNAUD Jean-Louis Maire, le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour le compte administratif du budget communal 2017 conforme au compte de gestion 2017.

### **Délibération VOTE DU TAUX IMPOTS FONCIERS 2018**

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'augmenter les taux communaux des 3 taxes directes locales de 1%.

Suite à cette décision, les taux s'élèvent ainsi :

- taxe d'habitation : 9,32 %
- taxe foncière (bâti) : 14,24 %
- taxe foncière (non bâti) : 46.00 %

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- d'augmenter les taux communaux des 3 taxes locales de 1 %

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Délibération BUDGET PRIMITIF 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 933 809.11€ au compte R 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 14 425.18 € au compte R 001

Le budget primitif 2018 est voté à 11 voix pour par les membres présents du conseil municipal et s'équilibre en investissement en recettes comme en dépenses à la somme de 257 878.24 € et en suréquilibre en fonctionnement à la somme de 1 483 234.11 € en recettes et 885 328.06 € en dépenses

Les programmes d'investissement votés sont les suivants :

ARTICLE	PROGRAMME	PROPOSITIONS DU CONSEIL
1641	Capital emprunt	40.000 €
165	Cautions locations	1.200 €
2313	Réfection bâtiments / logements	8 500 €
21312	Frais d'étude bâtiment périscolaire	139 378.24 €
2131	Accessibilité mairie	15 000
21318	Four communal	10 000 €
2135	Jeux extérieurs	3 800 €
020	Dépenses imprévues investissement	50 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>257 878.24 €</b>

Les subventions octroyées sont les suivantes :

#### 6574 SUBVENTION FONCT.PERSONNE DE DROIT PRIVÉ

	2017	2018
ADMR	1 000.00	1 000.00
ANCIENS COMBATTANTS	80.00	80.00
SSIAD DAUPHINÉ BUGÉY	450.00	450.00
Souvenir Français	80.00	80.00
CENTRE SOINS INFIRMIERS	600.00	600.00
CROIX ROUGE	500.00	500.00
PAROISSE	50.00	50.00

Société d'agriculture	50.00	50.00
Centre médico-social		
Ligue Cancer	200.00	200.00
Jeunes Pompiers	500.00	500.00
Ambre Service	500.00	500.00
Pêche AAPPMA LA GAULE	50.00	50.00
<b>TOTAL BUDGETISE</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>

#### TABLEAU DES EMPRUNTS 2018

MONTANT EMPRUNT	Date échéance	Capital Restant dû	Echéance	Capital amorti 1641	Intérêts 66111	Date fin
550.000 € Salle socioculturelle	08/07/2018	474.016,67 €	32.349,42 €	12.219,25 €	20.130,17 €	08/07/2041
67.926,05 € Refinancement PLA	30/01/2018	6.185,05	1.599,48 €	1.494,47 e	105,01 €	30/01/2019
	30/04/2018	4.670,15 €	1.599,48 €	1.514,90 €	84,58 €	
	30/07/2018	3.134,53 €	1.599,48 €	1.535,62 €	63,86 €	
	30/10/2018	4.670,15 €	1.599,48 €	1.556,62 €	42,86 €	
270.000 € Logements communaux	25/01/2018	231.902,62 €	16.253,33 €	11.339,83 €	4.913,50 €	25/01/2035
240.000 € Préau école	15/01/2017	217.129,46 €	14.368,64 €	10.029,90 €	4.338,74 €	15/01/2036
<b>TOTAL</b>			<b>69.369,31 €</b>	<b>39.690,59 €</b>	<b>29.678,72 €</b>	

#### **Délibération bons activités 20 € aux enfants pressinois CP – CM2**

Vu la dissolution du ccas

Sur proposition du Maire, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité au versement d'une participation de 20 € par enfant de la commune scolarisé du CP au CM2 qui adhère à une association sportive ou culturelle locale.

Cette participation sera versée directement aux associations.

#### **Délibération plan de financement mise en accessibilité mairie**

Vu la nécessité de mettre aux normes l'entrée et l'accueil mairie, le Maire propose le plan de financement suivant pour la mise en accessibilité

Subvention département : 6 608,13 €

Autofinancement : 3 558,22 €

Coût total du projet 10 166.36 €

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'adopter ce plan de financement
- D'Autoriser le Maire à lancer le projet
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au projet

### **Délibération signature compromis vente European Homes**

Le Maire rappelle le projet d'extension du centre bourg présenté par la société European Homes. Pour réaliser ce projet, il convient de vendre la parcelle C560 de terrain à la société pour un montant de 200 000 €

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Maire à signer le compromis de vente
- D'Accepter la vente selon les conditions adoptées par le conseil
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au projet

### **Délibération installation d'une salle de sport d'arts martiaux**

Le Maire indique que le club de judo de Pont de Beauvoisin souhaite installer une salle de sports à Pressins. Le Maire a proposé de leur céder une parcelle de terrain de la commune afin d'y installer la salle sous conditions de signer un bail emphytéotique et d'en laisser l'accès libre aux scolaires de la communes

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'installation d'une salle de sports d'arts martiaux sur une parcelle de la commune
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au projet

### **DIVERS :**

- GRDF souhaite installer des compteurs à lecture direct derrière l'église
- Une réunion concernant la zone des Perrière a eu lieu dernièrement. La communauté de communes a donné mandat à la SAFER pour négocier les terrains.  
Deux entreprises souhaitent s'implanter sur Pressins : la scierie GALLIN et CEVA BOIS. Un projet d'installation de commerce de fruits et légumes est également en cours
- Le Maire informe le conseil que la Poste de Pressins dispose désormais d'une tablette tactile à disposition des administrés.
- Henri PEGOUD précise qu'une réunion de l'ancienne commission voirie de la CCLVG a eu lieu lundi dernier afin de s'accorder sur les périmètres et les abords des ZA.
- Laëtitia GIRARD signale que les horaires des employés devront être modifiés suite à l'arrêt des TAP à la rentrée de septembre 2018. La garderie du soir se déroulera de 16h30 à 18h30. Une employée municipale sera présente en renfort une demis heure le matin et une heure le soir. Elle ajoute qu'un chantier jeune est en accueil durant les vacances d'avril.